

Procédure	ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR RANDONNEES	Date de Mise à Jour : 13/12/2024
------------------	--	---

Quand	Tache	Quoi	Observations
PREPARATION	Programmation	<ul style="list-style-type: none"> L'accompagnateur de randonnée (AR) est invité à participer à l'élaboration des calendriers de sorties et à faire des propositions en accord avec les responsables randonnées. Chaque AR se positionne en fonction de ses disponibilités comme accompagnateur sur une ou plusieurs randos afin d'équilibrer la charge des randonnées. 	<p>Un programme prévisionnel des randos est communiqué aux adhérents (Bulletin et Site internet)</p> <p>Un exemplaire est adressé formellement au Transporteur (Responsable d'Activité)</p>
AVANT LA RANDONNEE	Reconnaissance Rando	<p>Si l'AR ne connaît pas la totalité du parcours retenu OU si la randonnée n'a jamais été effectuée OU si la randonnée n'a pas été réalisée depuis moins de 3 ans (à discuter cas par cas) une reconnaissance est nécessaire.</p> <p>Il est recommandé d'effectuer cette reconnaissance à plusieurs dont au moins un autre accompagnateur qualifié (qui pourra prendre le relais en cas d'absence).</p> <p>L'accompagnateur établira une note de frais, le déplacement pour cette reconnaissance est pris en charge par l'association pour un véhicule.</p>	Vérification de l'accessibilité pour le car ainsi que points de dépose et reprise
AVANT LA PERMANENCE	Info trajet routier	<p>Qqs jours avant la permanence de la sortie envisagée l'AR vérifie qu'aucun chantier ne viendra perturber le trajet routier prévu (voir sites ci-contre)</p> <p>Il peut se rapprocher du transporteur ou des mairies.</p>	<p>Pour l'Isère https://www.itinisere.fr/fr/infos-route/140/TrafficInfo</p> <p>Pour la Drome https://inforoutes.ladrome.fr/</p> <p>Pour les Hautes Alpes https://inforoute.hautes-alpes.fr/www/index.html</p>
	Disponibilités des Postes Radios	<ul style="list-style-type: none"> L'AR s'assure de disposer des 5 postes de communication radio et assure au besoin la recharge des batteries. Signale tout défaut au responsable randonnées pour organiser la réparation éventuelle 	Au nombre de 5 pour la Journée et 5 pour la Journée Courte
	Mise à jour site Internet	L'AR doit afficher sur le site internet au plus tard le dimanche la sortie prévue le jeudi suivant.	

PERMANENCE	Préparation des fiches d'inscription ET de transport	<p>L'AR amorce les fiches d'inscription et de transport en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le ou les relais à joindre par radio pour d'éventuels secours. ○ Les points de dépose et de reprise <p>Ces fiches sont ensuite remises aux permanents du lundi pour les inscriptions et la commande du car.</p>	<p>https://www.radios-secours-montagne.com/cartographie.html</p> <p>(Nos réseaux radios sont Dauphiné et Oisans-Écrins)</p>
PERMANENCE	Accueil, Renseignements Mise à jour du site SEA avec horaires et noms des accompagnateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● L'AR doit être présent à la permanence du lundi (venir dès 9h30) pour l'inscrire sur le tableau et répondre aux questions des participants. Il se coordonnera avec d'autres accompagnateurs pour chaque groupe si cela n'a pas été fait préalablement (reconnaissance, sorties précédentes...). ● Si la sortie est annulée (manque de participants ou mauvaise météo) il se coordonne avec les autres AR ou responsables randonnées afin de proposer si possible une sortie de remplacement en covoiturage. 	<p>Bien préciser s'il y a des passages aériens, des câbles. Le noter au tableau</p>
PENDANT LA SORTIE	Organisation et Rappels Pointage des inscrits	<ul style="list-style-type: none"> ● Renseigne les participants sur la répartition des sacs en soute en fonction des points de dépose. ● Rappelle dans le car les différents itinéraires, leur niveau de difficulté et les accompagnateurs. En présence de nouveaux participants il devra s'assurer qu'ils partent bien avec un groupe de leur niveau. ● S'assure que chaque groupe est équipé d'au moins une radio. ● Échange ses coordonnées avec le chauffeur et lui donnera une heure de retour estimée. 	<p>Bien rappeler s'il y a des passages aériens, des câbles, la distance et le dénivelé prévus, l'organisation des déposes et reprises</p>
APRES LA RANDONNEE	Bouclage	<ul style="list-style-type: none"> ● S'assure auprès des différents accompagnants qu'il n'y a pas eu d'incident ● Se renseigne auprès des différents accompagnants sur les difficultés éventuelles rencontrées (sur le tracé, avec un participant etc.) ● Récupère tous les postes radios (mis à l'arrêt après l'arrivée du dernier groupe) qu'il remet à l'accompagnateur de la sortie suivante si présent 	<p>Si l'AR de la sortie suivante est absent ramener les radios à la permanence.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Renseigne les participants sur la répartition des sacs en soute (Fiat et Prédieu) pour le trajet retour • S'assure par comptage que le car comporte TOUS les participants avant d'autoriser le départ. • Fait un résumé de la rando au micro du car et remercie tous les accompagnateurs et participants. • L'AR doit aussi créer l'album photos de la sortie sur le site SEA, cela peut être fait au préalable. 	

REMARQUES IMPORTANTES :

Qualification :

L'accompagnateur de randonnées "journée" doit avoir reçu la qualification d'ARP (animateur de randonnées de proximité) ou son équivalent dans le cadre d'une autre association (CAF).

L'accompagnateur de randonnées en "journée courte" peut ne pas avoir cette qualification s'il reste sur des sentiers balisés et reconnus.

Propositions de randonnées

Les propositions doivent prévoir des parcours pour chaque niveau et le point de départ et reprise doivent être accessibles en car (*éviter les trop grands déplacements en raison du coût élevé du transport*, seules quelques randonnées d'une distance en car supérieure à 170 kms AR pourront être retenues).

La responsabilité de l'animateur :

SEA n'est pas affilié à la FFR et n'a donc pas obligation de " licence". Les contrats d'assurance souscrits après de la MACIF couvrent les risques randonnées et responsabilité civile).

Un animateur assume vis à vis du groupe qu'il encadre une obligation de sécurité que lui délègue le Conseil d'Administration de l'association, et à ce titre est susceptible d'engager sa responsabilité. Il doit s'assurer que chaque participant a le niveau nécessaire pour participer à la sortie et doit alerter sur la présence de difficultés potentielles, passages aériens, câbles, petits passages d'escalade...

Il est donc civilement responsable de tout accident imputable à sa négligence, son imprudence, voire son incompetence.

Il peut également voir sa responsabilité pénale engagée, si après enquête en cas d'accident, il apparaît "qu'il a manqué au devoir de sécurité et de prudence, en mettant en péril la vie ou la sécurité d'autrui". Ces dispositions valent pour tout animateur, qu'il encadre une randonnée dans le cadre d'une association ou entre amis... (C'est la personne qui a pris l'initiative de la randonnée qui est considérée comme animateur du groupe d'amis). En matière civile, l'association et l'animateur sont assurés en responsabilité civile (c'est une obligation légale).

Ces dispositions sont d'ordre public, ce qui signifie qu'il ne peut se désengager de sa responsabilité en faisant signer une quelconque décharge de responsabilité.

Quelle taille pour le groupe qu'il accompagne ?

Il n'y a pas de quota, à proprement parler. Le nombre de personnes prises en charge découle de l'obligation de sécurité. Il varie en fonction du terrain, du niveau de difficulté et de la condition physique des personnes...

Formation et Échanges de pratiques

Il est rappelé que des formations pratiques peuvent être faites aux intéressés (trace, utilisation du site internet, relais radios etc.) s'ils l'estiment utile.

SEA organisera périodiquement un temps d'échange entre accompagnateurs (par exemple lors de l'élaboration du programme des sorties) afin de partager les problèmes rencontrés et les bonnes pratiques.

La détection de futurs AR est importante pour la poursuite de notre activité, soyez à l'écoute des participants qui seraient intéressés et dirigez les vers les Responsables d'Activité.